

## « Éligible à la mort »

### Thomas Séraphine en a marre du jargon franc-maçon

!

*Chronique diffusée sur Tocsin*

*Présentée par Clémence Houdiakova*

*3 juillet 2025 - Durée : 9 minutes 34 secondes*

#### **Introduction : La forme, c'est le fond**

Thomas Séraphine ouvre sa chronique en rappelant sa passion pour les mots et l'importance de la forme dans le langage. Comme il le souligne : « *la forme c'est le fond* ». Il s'attaque aujourd'hui au projet de loi sur la fin de vie, non pas sur le fond du débat, mais sur l'usage d'un terme apparemment anodin qui circule sans faire de bruit : « **éligible** ».

Il s'agit de ces mots administratifs, « *presque transparents, des mots qui circulent sans faire de bruit comme des tampons sur des dossiers* », jusqu'à ce qu'ils s'installent dans les textes de loi et deviennent familiers, sans qu'on remarque leur incongruité.

#### **L'euphémisation du langage médical**

Thomas Séraphine note d'abord la disparition progressive des termes directs. On ne parle plus de « **suicide assisté** » ou d'« **euthanasie** » - ce mot qui fait peur et qu'il a fallu dissimuler. À la place, on utilise l'expression « **aide active à mourir** », avec l'acronyme « AAM » qu'il qualifie de « *un poil pervers* ».

Fait important : l'adjectif « **éligible** » qui circule tant autour de ce projet de loi n'apparaît même pas dans le texte officiel. C'est « *un mot parasite, un mot de communication, un mot glissé dans les éléments de langage repris par les médias comme un gant chirurgical, propre, lisse, anesthésiant* ».

#### **Le glissement sémantique : de « la fin de la vie » à « fin de vie »**

Le chroniqueur s'attarde sur un détail apparemment mineur mais symboliquement lourd : le texte officiel (proposition de loi n° 1100 à l'Assemblée nationale) s'intitule « **proposition de loi relative à la fin de vie** » et non pas « **à la fin de la vie** ».

Cette ellipse de l'article défini n'est pas anodine selon Thomas Séraphine : « *L'article défini a disparu et avec lui peut-être un peu la notion d'unité, le caractère de ce qui est*

*unique* ». La vie avec un article défini, c'est « *une chose entière, une entité close, singulière, unique. Donc la vie, c'est un tout, une histoire, une traversée, une dignité, une fin unique pour chaque être* ».

En revanche, « **fin de vie** » devient « *une expression floue standardisée comme fin de contrat, fin de droit, fin de service* ». On bascule ainsi « *du registre existentiel vers le jargon de gestionnaire du biomarketing en quelque sorte. Une fin parmi d'autres, un item dans une base de données* ».

## **La théorie du complot franc-maçon**

Thomas Séraphine assume sa « *paranoïa franc-maçonophobe* » et ne porte pas les franc-maçons dans son cœur. Pour lui, « *chez eux qui codent le monde en symbole, le moindre article est une épée ou un silence. Le diable se cache comme les franc-maçons dans les détails* ».

Il refuse de croire qu'on retire l'article défini du texte législatif « *par simple distraction typographique ou par le fait du hasard* ». Cette méfiance l'amène à accorder « *pour une fois la présomption d'innocence au hasard à qui l'on fait porter trop souvent la culpabilité de nos mots* ».

## **L'ironie de l'éligibilité**

Le chroniqueur développe ensuite une critique acerbe du terme « **éligible** ». Nous sommes donc éligibles « *comme à la fibre dans mon immeuble, comme à une carte de fidélité, comme une remise exceptionnelle* », éligibles à la prime rénovation, au PGE (prêt garanti par l'État).

L'ironie atteint son comble quand Thomas Séraphine observe : « *à force de cumuler toutes ces éligibilités, on va finir par se croire le peuple élu* ». Car être éligible, c'est se rapprocher de l'élection, de l'élu, de l'être élu.

## **Le paradoxe de l'inéligibilité politique**

Le contraste est saisissant : « *pendant que des gens meurent éligibles, d'autres vivent inéligibles mais toujours élus. Corrompus, accusés, décorés quand même* ». La seule chose à laquelle ils ne sont pas éligibles, « *c'est la honte* ».

Thomas Séraphine cite des exemples précis :

**Henri Emmanuelli**, condamné en 1997 à 2 ans d'inéligibilité pour recel de trafic d'influence dans l'affaire Urba, réélu député des Landes 6 mois après la fin de son inéligibilité.

**Alain Juppé**, condamné en 2004 à 10 ans d'inéligibilité pour prise illégale d'intérêt dans l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris, peine réduite à 1 an en appel, réélu maire de Bordeaux dès 2006 et aujourd'hui membre du Conseil constitutionnel jusqu'en 2028.

L'ironie ultime : ce même Conseil constitutionnel dira si la loi sur les conditions de l'éligibilité est conforme à la Constitution. « *Ironie du sort, non, vilénie des forts comme quoi même la morale a ses trous de mémoire* ».

## La République clémente et le populisme assumé

Thomas Séraphine constate que « *on vit donc une époque formidable où l'on meurt éligible et l'on gouverne en toute inéligibilité* ». Anticipant les critiques, il assume : « *On va dire que ma chronique est populiste, que je flatte le bas instinct du peuple en le liguant contre les élus de la nation. Mais enfin quoi ? J'assume, je ne serai pas populiste s'ils n'étaient eux crapulistes* ».

## La transformation du droit en offre commerciale

Ce mot « **éligible** » dérange Thomas Séraphine car « *il se veut neutre, propre, moderne, mais il désigne souvent dans les faits un verdict maquillé en choix* ». Il s'interroge : « *S'agirait-il de transformer un droit à mourir dignement en offre compatible que l'on ne s'y serait pris autrement* ».

La déshumanisation est complète : « *Vous n'êtes plus une personne mais un profil conforme. Vous n'êtes plus souffrant. Vous êtes éligible à un protocole* ». On ne demandera bientôt plus « *comment allez-vous, mais comment y entrez-vous dans le champ d'application* ».

## L'effacement du réel par les mots

Thomas Séraphine dresse un inventaire accablant de cette novlangue médicale :

- On ne meurt plus, on « **part en fin de vie** »
- On ne souffre plus, on « **bénéficie d'un protocole d'accompagnement personnalisé** »
- On ne dit plus « **agonie** » mais « **phase terminale** »
- On ne dit plus « **mourir** », on dit « **activer un processus de sédation profonde et continue jusqu'au décès** »

Cette dernière formule est si longue qu'elle « *vous laisse à bout de souffle avant même l'injection* ».

C'est « *la disparition douce. Pas celle du corps, non, celle du vocabulaire* ». Le chagrin devient « **charge émotionnelle** », la douleur « **dispositif complexe** ». « *On pensait que la médecine allait adoucir la mort mais non. C'est le langage qu'elle a rendu administrativement supportable* ».

## **Conclusion : L'éligibilité au paradis**

Pour finir sur une note d'humour noir, Thomas Séraphine s'interroge sur la suite logique : l'âme de ceux qui sont éligibles à l'aide à mourir sera-t-elle « **éligible au paradis** » ?

Il imagine déjà « *le prochain projet de loi qui nous attend. Des conditions d'éligibilité pour l'au-delà. Pas de paradis sans dossier complet, pièce justificative, signature électronique, présentation d'un QR code et avis favorable du conseil constitutionnel 7ème ciel* ».

Quant à lui, se demande-t-il, est-il éligible au paradis ? « *Pas sûr. Trop de sarcasme, trop de colère douce, trop d'attachement au sens des mots. Et puis je n'ai coché aucune case, pas même celle de la résignation* ».

La chronique se termine sur cette note d'insoumission intellectuelle, avec un Thomas Séraphine qui refuse de cocher les cases de la résignation face à la déshumanisation du langage et à la bureaucratisation de la mort.

---

*Transcription mise en forme de la chronique « Éligible à la mort » de Thomas Séraphine*

*Diffusée sur Tocsin le 3 juillet 2025*

*Source : <https://youtu.be/mNqbhJIWDY>*